



Demande de dérogation aux horaires d'ouverture d'un débit de boissons

Demande à adresser 15 jours avant la manifestation

FORMALITES ADMINISTRATIVES
etatcivil-formalites@mairie-belfort.fr

Etablissement :

Adresse de l'établissement :

Nom et prénom du demandeur :

Qualité :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse courriel :

Manifestation :

Date et horaires précises :

(ex. : du 02/02/23 de 19 h au 03/02/23 à 03 h)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Belfort pour traiter votre demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons ou de dérogation aux horaires d'ouverture. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Les agents du service formalités administratives, de la police municipale et en fonction du type d'évènement, du domaine public, de la direction de l'action culturelle et du pôle évènements. Les données sont conservées pendant un an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à dpo@mairie-belfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Version du 01/03/2023